

Procès verbal de la onzième réunion du Comité Social et Economique (CSE).

La onzième réunion ordinaire a eu lieu le mercredi 25 mars 2021 à 9h00 en présence de :

M Vincent PALFRAY (Directeur Général)

Mme. Frédérique ROYER (Chef comptable)

M. Philippe DESTRIEUX (Titulaire)

M. Brice HARDY (Titulaire)

Mme Marie-Laure KHASSANI (Titulaire)

M. Christophe SCHMITT (Titulaire, Délégué syndical CFE-CGC)

Ont été déroulés les différents thèmes figurant à l'ordre du jour :

1- Validation du Procès verbal de la réunion précédente :

Le PV de la réunion extraordinaire du 04/03/2021 est validé.

2- Mouvements de personnel et projets de recrutement :

Départs :

Tidiane VIOLETTE le 26/01/2021 (service commercial)

Laure VIGNAL le 22/02/2021 (Direction)

Arrivées :

Vincent PALFRAY le 23/02/2021 (Direction)

Bérénice GIROST en CDD du 19/03/2021 au 31/08/2021 (service SAV)

3- Point sur la situation économique au 28/02/2021 :

Frédérique ROYER nous communique les chiffres (voir document en annexe)

Le taux de marge a progressé de deux points environ, ce qui est positif.

Christophe SCHMITT demande à avoir accès à un point économique sur l'ensemble de l'activité, intégrant la partie Services et RAE.

Vincent PALFRAY répond favorablement à cette demande.

4- Point SST :

En ce qui concerne le point avancé lors de la dernière réunion extraordinaire sur les stages de conduite, le point est traité et une demande est en cours avec notre assurance pour savoir s'ils peuvent nous accompagner dans cette démarche.

Marie-Laure évoque la remarque de Mathilde Perrin sur l'utilisation des tables de déjeuner extérieures par des personnes ne faisant pas partie de la société. Des affiches sont préparées par Brice et seront affichées à l'issue de cette réunion.

Des panneaux « parking privé » et « sens de stationnement » seront également ajoutés.

Une nouvelle dotation de masques va être étudiée par la direction. Les masques chirurgicaux sont envisagés.

Brice évoque l'envoi d'un questionnaire sur les risques psychosociaux (RPS) et le prévoit dans son planning.

La direction verra avec Mathilde les modifications d'utilisation du réfectoire en fonction des annonces gouvernementales de ce jour.

5- Point sur l'égalité Femme/Homme :

La direction nous indique que le calcul de cet index n'est pas faisable dans notre cas car certains critères de tranches d'âges et de maternité ne peuvent être renseignés.

6- Congés d'été 2021 :

La direction nous indique que cette année il n'y aura pas de changement par rapport à ce qui était fait dans le passé.

Une note de service sera diffusée.

Brice évoque la demande de certains commerciaux de ne pouvoir prendre que 3 semaines durant l'été afin d'avoir une semaine mobile supplémentaire. La direction répond que compte tenu des jours d'ancienneté et des RTT elle ne donnera pas suite à cette demande.

7- RTT forfait jour 2021 :

12 jours dont 8 imposés (14/05, 12/11, semaine de Noël du 24 au 31/12) et 4 libres confiés à l'appréciation des chefs de services.

8- Journée de solidarité 2021 :

Vendredis 29/10 et 26/11 après-midi tous services sauf ceux ci-dessous

Vendredis 26/11 et 17/12 pour les services ADV, magasin, fabrication et partie services

Une note de service sera diffusée.

9- Pont de l'ascension 2021 :

La société sera fermée vendredi 14 mai 2021.

Philippe évoque la tolérance sur le report des congés, après fin mai, la direction accepte que l'on continue comme les années précédentes et souhaite conserver une certaine souplesse.

10- Point sur les entretiens individuels annuels :

A ce jour, les entretiens sont tous programmés et auront lieu courant avril début mai.

Concernant les interrogations de certains salariés quant au fait que leurs entretiens se fassent avec leur supérieur+2 et non leur supérieur hiérarchique direct, la direction nous informe de la volonté de P. Bruschini de mieux appréhender le travail de chacun au siège. Vincent Palfray nous précise inciter les chefs de service à faire des entretiens avec leurs salariés.

11- Possibilités d'indemnités liées au télétravail :

Christophe évoque la possibilité d'un accord sur le télétravail et se propose d'y travailler.

Philippe précise qu'il faut distinguer 2 sujets :

- L'indemnité liée au télétravail imposé par la situation COVID et pour laquelle il y a une demande immédiate des salariés et propose de se baser sur des forfaits mensuels simples à gérer.
- Un accord plus général sur le télétravail post-COVID.

La direction nous précise qu'elle va réfléchir au système de forfait et est ouverte à l'accord plus général.

12- Information sur le retrait du planning de suivi de chômage partiel :

La direction nous indique l'arrêt du planning de chômage géré par Mathilde étant donné qu'il n'y a plus de chômage partiel.

13- Possibilité de retour au bureau une journée par semaine pour les personnels en télétravail :

Le CSE évoque la possibilité de retour au bureau au moins 1 journée par semaine. La direction répond que les demandes sont étudiées au cas par cas par les chefs de service.

14- Nouveau point sur la possibilité d'augmentation des tickets restaurant :

Marie-Laure refait un point à la direction, nouvellement arrivée, sur la possibilité d'augmentation des tickets restaurant à hauteur de 6€. La direction répond favorablement à l'augmentation de la valeur faciale du ticket mais à hauteur de 5€.

La mise en place d'une carte ticket restaurant pourra être envisagée pour le début mai. Une communication détaillée sera adressée aux salariés prochainement.

15- Proposition de formation des membres du CSE :

Le CSE communique à la direction le devis pour la formation obligatoire de ses membres. La direction valide le devis, le delta du budget de cette formation sera à la charge du CSE. Les dates de formation restent à définir en fonction de l'activité de la société.

16- Augmentation des salaires :

La direction indique au CSE que les augmentations de salaires doivent faire l'objet d'une NAO (Négociation Annuelle Obligatoire) compte tenu que Christophe Schmitt est délégué syndical.

La première réunion de travail pour celle-ci aura lieu le jeudi 27 mai 2021.

La NAO sera soumise à l'appréciation du CSE.

17- Respect des conditions contractuelles des commissionnements (commandes hors commission) :

Christophe rappelle à la direction l'historique du dossier. Il indique que ce sujet peut être traité soit par un avenant soit par un accord d'entreprise. Il rappelle qu'il a déjà travaillé sur un tel accord transmis à l'ancienne direction. Vincent Palfray n'ayant pas trace du dit document demande à ce qu'il lui soit renvoyé.

Vincent Palfray nous précise qu'il n'a pas tranché entre accord ou avenant, que son intention est de revoir tous les contrats de travail (pas seulement ceux des commerciaux). Et qu'il souhaite que nous puissions trouver ensemble le meilleur compromis.

Vincent Palfray indique que si nous pouvons traiter le sujet par un accord, « pourquoi pas », mais l'idée est qu'il y ait une certaine homogénéité pour tous les contrats.

18- Possibilité de représentation d'un membre du CSE au CODIR :

Le CSE évoque la possibilité de la présence d'un membre du CSE au CODIR, la direction répond qu'elle ne voit pas l'intérêt étant donné que seul l'opérationnel y est géré.

19- Informations relatives à la tenue du premier conseil d'administration de FPA :

La direction fait remarquer qu'il n'y aura pas de changement quant à la tenue du prochain conseil d'administration. Mais indique qu'on parle du conseil d'administration de Distrame et non de celui de FPA (FPA étant la holding).

20- Rapport du commissaire aux comptes sur le bilan 2020 :

La direction nous indique que le bilan nous sera présenté lors du prochain conseil d'administration. Le commissaire aux comptes n'étant pas encore passé.

Vincent Palfray nous précise que nous devrions être à l'équilibre, conforme au prévisionnel élaboré par P. Durand.

21- Mise à jour de la BDES :

La direction nous précise que la BDES sera mise à jour dès le passage du commissaire aux comptes.

22- Vote pour l'élection d'un nouveau bureau :

Ce vote ne peut avoir lieu car la procédure n'a pas été respectée, en effet, avant toute élection, il doit y avoir démission ou révocation. De plus, le tout doit figurer à l'ordre du jour ce qui n'a pas été le cas.

Le CSE y réfléchit pour la prochaine réunion.

23- Questions diverses :

- **Possibilité de la tenue de réunions CSE mensuelles :**

La direction précise qu'elle souhaite continuer en réunion bimestrielle sachant que les réunions extraordinaires restent possibles.

- **Mise à jour de l'organigramme :**

La direction indique que l'organigramme va être rafraîchi et diffusé.

La réunion a pris fin à 12h00

Prochaine réunion fixée au 27 mai 2021 13h30

Le président :

Le secrétaire :